

Règlement intérieur

1^{er} TOURNOI D'AUTOMNE DE PARTIES RAPIDES DE QUIMPERLE

Article 1 : Présentation

Le club : l'Echiquier Quimperlois organise le **1^{er} tournoi d'automne de parties rapides de Quimperlé le dimanche 10 novembre 2019.**

Le lieu des rencontres est la **salle d'événement de hôtel LE BRIZEUX** quai Brizeux 29300 Quimperlé.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes : Comportement correct exigé Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E. Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Ce tournoi comporte :

- **Le tournoi principal** : ouvert à toutes les catégories d'âge

Remarque : Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge : 1999 ou 1899 ou 1499 pour les seniors; 1399 pour les juniors; 1299 pour les cadets; 1199 pour les minimes et les benjamins; 1099 pour les pupilles ; 1009 pour les poussins et les petits poussins.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04). Les appariements et classement sont assistés par ordinateur (logiciel PAPI). Aucune protection de club, de famille. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Remarques : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 mn avec un incrément de 3 s par coup.

Article 4 : Horaires

Début du pointage 9h

Article 5 : Droits d'inscriptions et prix :

Adultes : 10 €

Jeunes : 5 €

Les prix ne sont pas cumulables. L'intégralité des droits d'inscription est reversée. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0)

Le départage entre les ex aequo est effectué par :

- le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins les 2 plus faibles),
- le Cumulatif
- la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec 5 minutes de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre Max Notter au 06 95 70 11 96 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte la feuille de résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent

« ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte (au moins un slip) est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement. Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu. Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 : Arbitre

Max Notter

L'Arbitre

L'Organisateur